



SOIXANTE-DIX-SEPTIÈME ASSEMBLÉE MONDIALE DE LA SANTÉ

Point 12 de l'ordre du jour provisoire

Stratégie mondiale pour la santé de la femme, de l'enfant et de l'adolescent (2016-2030)

Mai 2023

Le CII condamne fermement le manque d'accès des femmes aux services ainsi que leur statut socioéconomique systématiquement dévalorisé, de même que les valeurs sociales qui tolèrent la violence, les atteintes sexuelles et d'autres violations des droits des femmes qui entraînent des répercussions directes sur la santé des femmes et des filles. Le CII exhorte les États Membres à garantir l'accès à des services de santé pour la femme, l'enfant et l'adolescent qui soient prodigués dans un environnement sûr et inclusif. Le CII estime également que les pays doivent d'urgence donner la priorité à des mesures et politiques qui protègent et soutiennent la santé mentale des femmes, des enfants et des adolescents et qui atténuent les effets du changement climatique sur leur santé et y remédient.